

DICRIM

Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs

BLANCAFORT

Mot du Maire

La sécurité des habitants de Blancafort est l'une des préoccupations de l'équipe municipale.

« Prévenir pour mieux réagir », notre commune peut être concernée par un risque majeur. Ces risques principaux sont donc répertoriés.

Il vous informe également sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si l'une des catastrophes évoquées se précisait.

Nous venons d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui recense et organise tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des Blancafortais (vous pouvez le consulter en mairie).

Développer la culture de risque, c'est acquérir de bons réflexes, donc être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres.

Le Maire,
Pascal MARGERIN

Sommaire

Informations générales	page 4
Comment serez-vous alerté	page 5
Transport de matières dangereuses	page 6
Inondation	page 7
Accident nucléaire ou radiologique majeur	page 8
Mouvement de terrain	page 9
Feu de forêt	page 10
Canicule	page 10
Orage, tempêtes, intempéries hivernales	page 11
Séisme	page 12
Pandémie	page 13
Numéros utiles	page 14
Les bons réflexes	page 14

Informations générales

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde?

« Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. » (extrait de l'Art. 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile)

Qu'est-ce qu'un D.I.C.R.I.M.

L'objectif du D.I.C.R.I.M. est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé et de ce qu'il doit faire en situation de crise. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

« Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. » (extrait de l'art. 3 du décret n°90-918 du 1 octobre 1990).

Comment serez-vous alerté?

Une alerte annonce un danger grave

Savoir reconnaître une alerte: en fonction des événements, elle peut être donnée par:

- La sirène, le téléphone, le porte-voix, le porte à porte, l'affichage, la radio, la télévision.

Le début de l'alerte:

- ✓ En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri: l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque dimanche à midi.
- ✓ Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

Fin d'alerte:

- ✓ Une fois le danger écarté: la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Les consignes de passage d'une alerte sont les suivantes:

La diffusion de l'alerte et de l'information des populations en cas d'évènements de sécurité civile est une priorité. Elle doit permettre aux administrés d'adopter les bons comportements face à un phénomène les menaçant. Il faut rester à l'écoute de la radio ou de la télévision après la fin de l'alerte.

Signal d'alerte et de fin

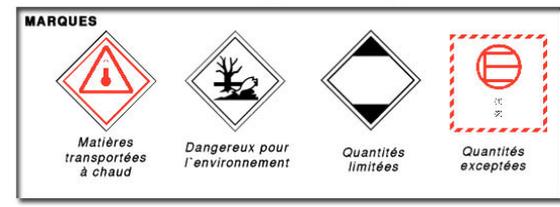
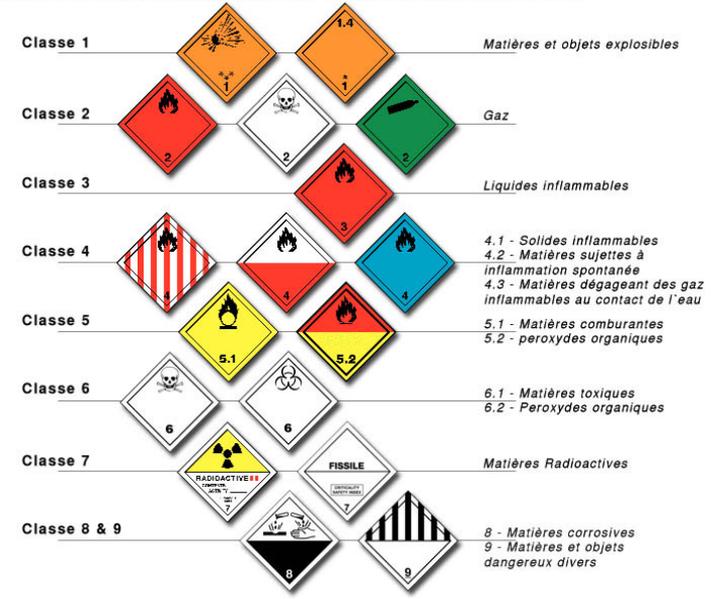




Transport de matières dangereuses

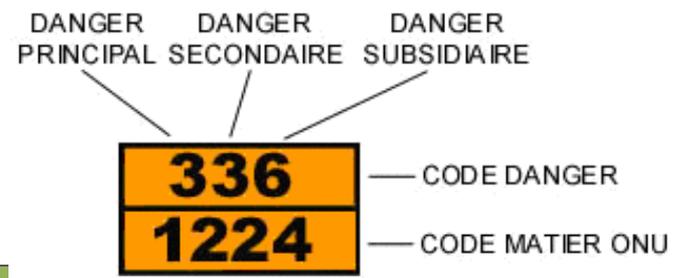
- La commune est concernée sur son réseau routier principal : les RD 39, 8, 30 et 30E .
- Le transport par voie routière ou par canalisation peut en cas d'accident engendrer des risques majeurs pour les populations, les biens et l'environnement.
- Les effets sont de plusieurs ordres: explosion, incendies, nuages toxiques, pollutions des rivières, des nappes phréatiques et du sol.
- Les véhicules de transport de matières dangereuses sont pourvus de plaque en forme de losange avec pictogramme identifiant les différents dangers des matières transportées.

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



Consignes

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
 En cas de contact se laver et se changer immédiatement
 Ne pas fumer
 Quitter la zone de l'accident
 Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.





Inondation

- L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.
- La commune de Blancafort est concernée par le risque de crue de la Sauldre sans faire partie du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Consignes

Fermer toutes les ouvertures permettant à l'eau d'entrer
Couper électricité et gaz

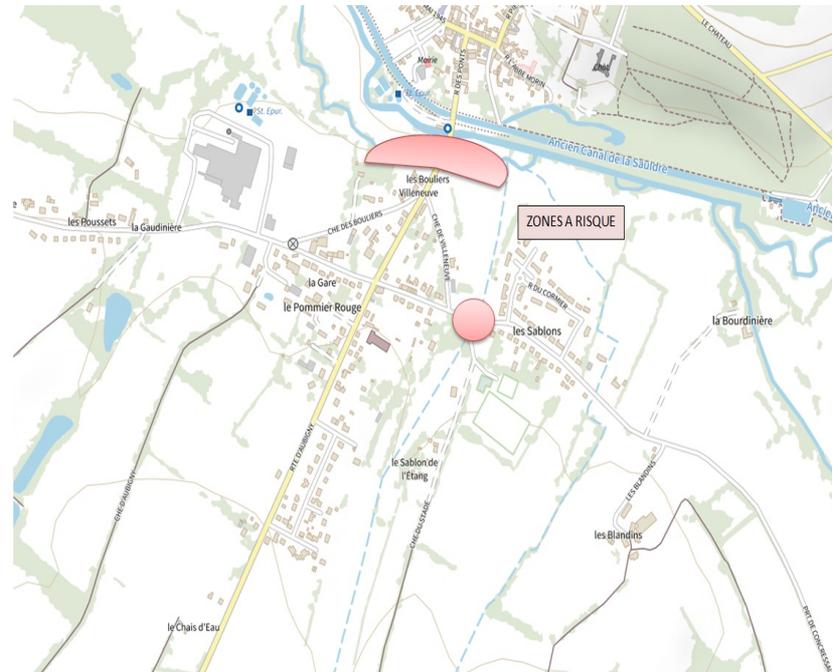
Mettre les produits polluants hors d'atteinte de la crue
Si possible montez à l'étage avec eau potable, vivres, vêtements chauds, médicaments nécessaires, lampes de poche avec piles et documents officiels

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Libérer les lignes téléphoniques pour les secours

Ecouter la radio locale France Bleu Berry – 103.20 Mhz

N'évacuez que sur ordre des pompiers.



Accident nucléaire ou radiologique majeur

- La commune est intégrée dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du centre nucléaire de Production d'Electricité de Belleville-sur-Loire.
- Dans le cas d'un accident nucléaire à cinétique lente (transport de matières radioactives, incident sur une centrale hors département), une distribution de comprimés d'iodure de potassium a été réalisée.
- **Les comprimés d'iodure de potassium seront absorbés uniquement sur ordre du préfet.**
- La population prioritaire est:
 - Les nourrissons, les enfants et jeunes de moins de 25 ans ainsi que les adultes jusqu'à 40 ans.

Des comprimés d'iode POUR QUI ?

L'ensemble de la population peut être appelé à prendre de l'iode stable. Les femmes enceintes et les jeunes de moins de 18 ans doivent être protégés en priorité car la thyroïde des fœtus et des jeunes est plus sensible que celle des adultes.



Consignes

- Se mettre rapidement à l'abri dans un bâtiment
- Se tenir informé
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Limiter les communications téléphoniques
- Prendre l'iode dès réception de l'instruction
- Préparer une éventuelle évacuation

POSOLOGIE



Personne de plus de 12 ans
2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 3 à 12 ans
1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 1 mois à 3 ans
1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant jusqu'à 1 mois
1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Mouvements de terrain

- Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.
- Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour).
- La commune de Blancafort est concernée par le « retrait-gonflement des argiles » ou « mouvements de terrain par tassements différentiels ». Ce phénomène se manifeste principalement dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface: on parle de retrait.
A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.
- Ce retrait-gonflement successif de matériaux argileux, accentué par la présence d'arbres à proximité dont les racines précipitent le processus, engendre des dommages importants sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage: fissures des murs et cloisons, affaissements de dallage, rupture de canalisations enterrées...
- La commune de Blancafort est en aléa faible.

Consignes

Prendre des clichés photographiques des dommages sur les constructions afin de compléter le dossier sinistre auprès de l'assureur.
Informez les autorités de tout danger.



Feu de Forêt

- On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.
- Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.
- Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes:
 - Une source de chaleur
 - Un apport d'oxygène
 - Un combustible

Consignes

Couper électricité et gaz
Rester éloigné du foyer d'incendie
Ne tenter aucune initiative personnelle
Donner toutes les informations possibles au secours sur place
Rester à contre vent afin de ne pas respirer les émanations

Canicule

- On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours, et que les températures nocturnes restent élevées.
- Lorsque la température maximale devient supérieur à 34°C et la température minimale supérieur à 19°C, un « Plan canicule » est déployé.

Prévention

- Répertorier les personnes sensibles qui doivent être signalées en mairie
- Inciter ces personnes à se faire recenser
- Les surveiller en prenant régulièrement contact avec elles

Consignes

Rester au frais aux heures les plus chaudes
Boire de l'eau abondamment
Eviter les activités physiques
N'hésitez pas à demander de l'aide aux voisins

Orage, tempêtes, intempéries hivernales

- On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent des vitesses moyennes de 90km/h.
- Les orages se caractérisent par des décharges d'électricité, souvent accompagnés de vent et de fortes précipitations, voire de grêle, précipitations brutales qui peuvent entraîner des inondations.
- Les intempéries hivernales peuvent être constituées de périodes dites de « grands froids », ou de précipitations comme la neige et le verglas.

Consignes tempête

Se déplacer le moins possible

En voiture rouler lentement

Débrancher appareils électriques et antenne de télévision

Ne pas intervenir pour réparer les premiers dommages causés à l'extérieur

Consignes intempéries hivernales

Suivre les prévisions et message météo

Ne se déplacer que lorsque c'est vraiment indispensable

Dégager l'accès à votre habitation

Ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol

Penser à vérifier le bon fonctionnement de votre chauffage,

Aérer votre habitation

Penser à vos voisins, personnes sans abri ou en difficulté et, au besoin, appeler le 15

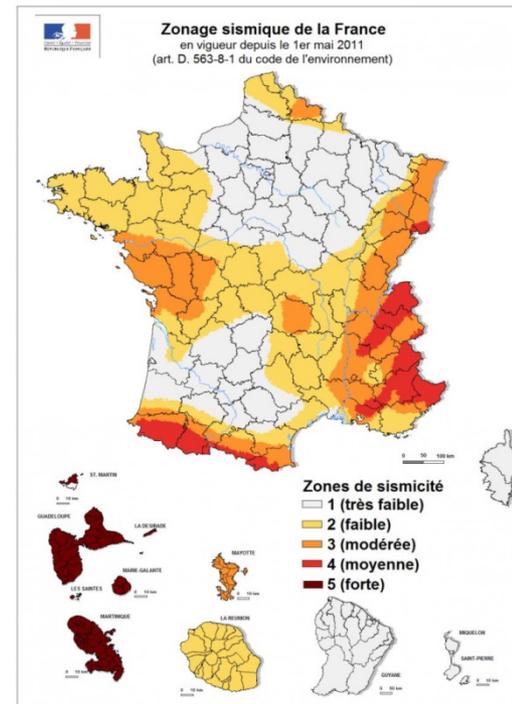


Séisme

- Les séismes sont caractérisés par des vibrations du sol plus ou moins intenses causées par la fracture en profondeur de la croûte terrestre.
- La commune est classée en zone 1 d'aléa faible.

Consignes

- A l'intérieur: ne sortez pas, mettez-vous à l'abri des chutes d'objets
- A l'extérieur: éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer
- En voiture: arrêtez-vous à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz
- Evacuez le plus rapidement possible le bâtiment.



Pandémie

Il s'agit d'une transmission de l'homme à l'homme d'un virus se transmettant:

- Par voie aérienne (toux, éternuements...)
- Par contact rapproché avec une personne infectée
- Par contact avec des objets touchés par une personne contaminée

Consignes

- ✓ Limiter les contacts et déplacements
- ✓ Se laver fréquemment les mains
- ✓ Se couvrir le nez et la bouche
- ✓ Jeter les mouchoirs et essuie-tout dans la poubelle
- ✓ Être à l'écoute des consignes du ministère de la santé.

GRIPPE

**DES GESTES SIMPLES
POUR LIMITER LES RISQUES
DE TRANSMISSION**

 **LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

 **LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ,
COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ
AVEC VOTRE MANCHE**
OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE

 **EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION
0 825 302 302
06, 15 euros/min (hors appel d'urgence)
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous

Les numéros utiles

- Mairie 02 48 50 63 23
- Conseil Départemental 02 48 27 80 00
- Préfecture 02 48 67 18 18
- D.D.T. 02 34 34 61 00
- SAMU 15
- Police 17
- Pompiers 18-112
- Appel d'urgence pour personnes avec des difficultés à entendre ou à parler 114
- Gendarmerie 02 48 81 54 45

Sites internet

- Commune de Blancafort www.blancafort.fr
- Préfecture www.cher.gouv.fr
- Prévention des Risques Majeurs www.prim.net
- Vigilance crue www.vigicrues.gouv.fr

Les bons réflexes

Les bons réflexes au téléphone

En situation de danger ou témoin d'un accident, il est fondamental de:

Donner l'alerte

Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

Que dire au téléphone:

L'efficacité des secours dépend des informations données:

- Adresse précise du lieu du sinistre,
- Circonstances (ce qui est arrivé),
- Ce que vous constatez,
- Nombre et état des victimes,
- Danger supplémentaire éventuel
- Numéro de téléphone de l'appelant